

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 811

Rubrik: Télévision locale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Position clé

Intéressante description dans *Telex 1/86* — organe de la Fédération suisse des journalistes (adresse utile: case 2471, 3001 Berne) — d'un petit monde peu connu du public, celui des journalistes parlementaires.

Groupés en une association particulière, ils ont véritablement monopolisé l'information fédérale pendant plusieurs décennies, filtrant soigneusement ce qui pourrait être révélé à l'opinion publique. Parallèlement, les autorités faisaient preuve d'une conception extrêmement restrictive de l'information.

Aujourd'hui la situation a changé. Le principe de l'information collective est reconnu: tous les médias doivent être traités de manière égale; les conférences de presse sont fréquentes. Les grands journaux disposent de plusieurs correspondants à Berne. La concurrence de la télévision, qui informe le jour même, a poussé les quotidiens à un style plus accrocheur mais parfois aussi à une approche plus anecdotique de la vie politique.

Néanmoins, les correspondants attirés et leur association disposent encore d'une position clé. Le comité de l'association est consulté par la Chancel-

lerie lorsqu'un nouveau confrère demande son accréditation. Avant de retirer cette accréditation à un journaliste qui aurait dévoilé des informations confidentielles, la Chancellerie doit prendre l'avis de l'association qui, elle aussi, dispose de toute une panoplie de sanctions. Le correspondant parlementaire est un professionnel sous surveillance. En contrepartie, il bénéficie de nombreux avantages: *Feuille fédérale*, Recueil systématique des lois, Annuaire fédéral, messages du Conseil fédéral fournis gratuitement, place réservée à la tribune de presse, place de travail, place de stationnement. Ces avantages ne plaisent pas aux autres journalistes intéressés par l'un ou l'autre sujet de politique fédérale. Il est question que les rédactions puissent s'abonner et recevoir la documentation jusqu'ici déposée dans les casiers de leurs correspondants. Pour conclure, signalons notre insatisfaction à l'égard de la manière dont la presse romande en général couvre la politique fédérale. Une information réduite à la portion congrue — on sait que les correspondants à Berne se battent constamment pour faire passer leurs papiers — beaucoup trop souvent liée à l'agenda politique (publication d'un message du Conseil fédéral, conférence de presse,...): dans ce domaine le journalisme d'enquête et d'analyse est presque totalement absent. Heureusement qu'il y a la presse allemande...

Démissions au «*Matin*»

La nouvelle n'a pour l'instant pas fait beaucoup de bruit: seuls *La Suisse*, *La Liberté* et *Le Courrier* du 1^{er} mars ainsi que le *Tages Anzeiger* du 4 et la *Berner Zeitung* du 8 mars l'ont annoncé. Il s'agit de la démission pour le 1^{er} juillet de deux collaborateurs bien connus du quotidien lausannois *Le Matin*.

La Liberté précise que Georges Plomb et Roger de Diesbach «ont été choqués par le renvoi de leur collègue Ariel Herbez sans que la rédaction du *Matin* en soit avertie». Ils font également grief au journal de son manque d'intérêt pour les questions fédérales.

Georges Plomb poursuivra son activité à *L'Illustré*.

Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi ni *24 Heures* ni *Le Matin* n'ont pour l'instant annoncé la nouvelle. Quant aux autres journaux, ils l'ont peut-être jugée de peu d'importance. Il n'empêche que l'hémorragie de talents journalistiques confirmés dont souffre le quotidien que certains baptisent le «Blick romand» a de quoi inquiéter.

Des essais révélateurs

Zurich n'est pas la Suisse, mais ce qui s'y passe doit retenir l'attention de tout le pays. Le cas, par exemple, des essais de télévision locale, grandement facilités par le câblage de la ville et de ses environs. Après la petite «Häsl-TV» — télévision de voisinage à faibles ressources — «Zürivision», disposant de gros moyens, a pu émettre à plusieurs reprises, en particulier lors des récentes élections

communales (DP 810): les spectateurs et l'autorité fédérale de concession ont pu découvrir ce que pourrait être une concurrence directe de la SSR.

Les sondages indiquent, pour les huit heures d'émission du dimanche 2 mars, une audience de 53 000 personnes! Le résultat d'un travail sérieux, orchestré par des gens comme Roger Schawinski, de vrais professionnels de la communication. Le savant mélange de séquences d'information et de variétés, l'engagement d'une ancienne présentatrice de la TV alémanique — actuellement au service de la télévision commerciale luxembourgeoise

«RTL Plus» — ont incontestablement séduit le public. Les sondages, politiciens, électeurs, abstentionnistes, responsables de partis et de comités de soutien ont été questionnés directement sur leur rôle. Intéressant, notamment, d'entendre les responsables de comités de soutien à certains candidats avouer qu'ils ignoraient comment la campagne était financée. Bref, une information politique variée.

Cette expérience semble indiquer que l'occupation du terrain médiatique par les TV locales a déjà commencé. A suivre donc.

C. F. P.